



Naturalisation française

Par **Djun**, le **02/08/2024** à **12:43**

Bonjour,

durant l'entretien de ma demande de naturalisation française, l'agent ma dis qu'il y a un soucis avec mon dossier, parce que l'ors de ma 1er demande de titre de séjour la préfecture a garder mon extrait d'acte de naissance parce qu'il avait une erreur.

L'erreur c'est que sur mon extrait d'acte naissance il sont oublié de mettre le nom de la ville de naissance. la préfecture a garder l'acte de naissance et m'a signaler, un organisme ma contacter (je me souviens ces quel organisme sinon j'allais leur contacter aussi vu que c'est eux qui sont faire la suite après que la préfecture a garder mon extrait d'acte de naissance) il sont fais un entretien avec pour savoir les faits, ensuite il mon dis que je dois faire un autre acte de naissance. je fais un autre acte de naissance et un titre de séjour ma été délivré.

l'agent qui est sur mon dossier de naturalisation m'a dis que je dois voir avec le procureur pour enlever ce trucs dans mon dossier et pourtant mon cassier judiciaire est vide. sinon il peut pas envoyer mon dossier, j'ai le récépissé de la demande. tout aide sera utile merci.

si quelqu'un connais aussi le nom de l'organisme qui ma contacter après que la préfecture a garder mon acte de naissance. partage avec moi svp

Par **youris**, le **02/08/2024** à **13:20**

bonjour,

l'extrait d'acte de naissance est délivrée par votre commune de naissance, vous devez donc vous adresser au service d'état-civil de votre commune de naissance pour obtenir un nouvel extrait d'acte de naissance.

salutations

Par **Djun**, le **02/08/2024** à **16:04**

C'est ce que j'avais fais, et ensuite j'ai eu mon titre de séjour avec le nouveau extrait. Le problème c'est que l'ors de mon entretien pour la naturalisation l'agent m'a dis qu'il y a un

soucis dans mon dossier à cause le problème qui avais avant sur mon extrait d'acte de naissance et je devrais voir le procureur pour l'enlever ce qui a dans mon dossier. Et pourtant mon casier judiciaire bulletin n3 est vierge.